

AFFAIRE N° 30

ENDIGUEMENT DE LA RAVINE MONTPLAISIR

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE L'ETUDE

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 24 mars 1988 (affaire n° 10), vous avez approuvé le projet d'endiguement de la Ravine Montplaisir entre l'Allée Ave Maria et le Ruisseau des Noirs.

Je vous propose aujourd'hui, à titre de régularisation, d'approuver les marchés d'études passés avec la D.D.E. et le B.C.E.O.M., et de m'autoriser à solliciter les subventions auprès des organismes suivants :

- Etat à hauteur de 50 %
- Région à hauteur de 10 %
- Département à hauteur de 10 %

Le Maire donne lecture de l'avis de la Commission.

Commission des Finances

Elle est favorable, le financement étant intéressant.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

